Ville de SAINT-JOSEPH

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
06 OCT. 2023

EXTRAIT N°67/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Date de la convocation **:**
Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REHABILITATION DE SEPT CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS PUBLICS MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire expose :

En séance du 10 juillet 2023, le conseil municipal approuvait le plan de financement lié aux travaux d'installation et de réhabilitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments public de la ville. Ce plan se présentait initialement comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		TAUX (%)
07 Centrales PV				
- Travaux, fournitures, Réparations	87.013,18			
		ADEME/PTME		
- Travaux MCO	82.261,02	*EDF*	87.673,14	80
- Mission MOE	10.000,00	*SMEM*	87.673,14	
		CTM)	87.673,14	
			.....	
Bâtiment de l'ESAP			**263.019,42**	
- Installation, Mise en fonction, Fournitures PV	134.000,00			
		VILLE		20
- MCO	10.500,00	Autofinancement	65.754,86	
- Mission AMO	5.000,00			
TOTAL	**328.774,28**	**TOTAL**	**328.774,28**	**100**

La demande de financement a été rejetée par l'ADEME au motif que le dispositif PTME sur lequel elle s'appuyait ne concerne pas les opérations susceptibles de générer des recettes. La ville a donc décidé de modifier le plan de financement et de solliciter la CACEM au titre du dispositif Fonds de concours comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		TAUX
Bâtiment de l'ESAP				
- Installation/Mise en fonction/Fournitures PV	134.000,00			
- MCO	10.500,00	CACEM	164.387,10	50%
- Mission AMO	5.000,00	FONDS DE CONCOURS		
			164.387,10	50%
07 Centrales PV				
- Travaux/ fournitures/ Réparations	87.013,18	VILLE Autofinancement		
- Travaux MCO	82.261,02			
- Mission MOE	10.000,00			
TOTAL	**328.774,20**	**TOTAL**	**328.774,20**	**100%**

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement proposé pour la réhabilitation de sept centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Cette dépense sera imputée au budget annexe Energies Renouvelables.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Le Maire

Yan MONPLAISIR